

Arrêté n° 2021/G-20

portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Auxiliaire de Puériculture Territorial Principal de 2^{ème} classe – session 2021

La Vice-Présidente,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-79 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial P^{al} de 2^{ème} classe – session 2021 en date du 13 août 2020 ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours, effectué lors de la séance du 26 novembre 2020 de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, Président du jury,
- M. Gérald LAHSOK, Adjoint au Maire de Taillecourt, Vice-Président du jury,

Collège des fonctionnaires :

- Mme Magdalena FALANDYS, adjoint technique, ville de Wittenheim.
- Mme Karine BAUMANN, Educatrice de Jeunes Enfants, S.M Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr,

Collège des personnalités qualifiées :

- M. Cédric STOCKY, Coordinateur service petite enfance, Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
- Mme Michèle LOSSER, Chef du service petite enfance, ville de Colmar.

Art. 2 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

Mme Karine BAUMANN	Educatrice de Jeunes Enfants, S.M Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr, Présidente du Jury
M. François JEHL	Maire d'Odratzheim
Mme Maryse KERUL	Directrice d'un multi-accueil à la retraite
M. Gérald LAHSOK	Adjoint au Maire de Taillecourt
Mme Michèle LOSSER	Chef du service petite enfance, ville de Colmar
Mme Nathalie MEHESSEM	Responsable d'une structure d'accueil Petite Enfance à Huningue
M. Cédric STOCKY	Coordinateur service petite enfance, Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz
Mme Christine WESPISER	Puéricultrice hors classe - Coordinatrice sanitaire

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion du Bas-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 16 février 2020



Monique MARTIN
Adjointe au Maire de Munster

Acte à classer

2021G20

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-02-16T16-37-25.00 (MI228420645)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20210216-2021G20-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n.2021/G-20 portant composition du jury et désignation
des examinateurs du concours d'Auxiliaire de Puériculture
Territorial Principal de 2ème classe - session 2021.

Date de décision : 16/02/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Acte : 2021_G20_concours
AuxPuer_Pref.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/02/21 à 16:37

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 16/02/21 à 16:37

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 16/02/21 à 16:44